



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 129318

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la profession des sages-femmes. Ces personnes font partie d'une des trois professions médicales et il est important de les reconnaître à leur juste valeur. En effet, malgré des études complexes, leur niveau de responsabilité et leur investissement quotidien auprès des personnes, le statut hospitalo-universitaire ne leur est toujours pas attribué. Une revalorisation de leur statut, de leur rémunération et de leur compétence, une formation dispensée au sein de l'université française apparaissent comme les premières mesures primordiales à prendre en urgence. En outre, étant donnée la différence de coût entre la consultation d'une sage-femme et celle d'un médecin gynécologue pour les mêmes actes, une revalorisation de la cotation des actes des sages femmes se justifierait. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures pourraient être prises en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129318

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1810

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)